Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215602244-20251216-2025_12_05-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 décembre 2025
Délibération n°2025 – 12 – 05

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	08
Présents :	05
Votants :	05

Vote	
Pour :	*5*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt cinq
Le neuf décembre à 19 :00
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.
Date de convocation : 28/11/2025
Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, LE GOFF Tony, MICHEL Rémi, DESFONTAINE Gilles

Absents : ASFEZ Peggy, Thomas GUILLEMOT, BRULE Corinne

M LE GOFF Tony a été élue secrétaire de séance.

OBJET :Clôture budget « Domaine des Tertres »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement comptable applicable aux communes,
Considérant que le compte comptable « Domaine des Tertres » ne fera plus l'objet de mouvements financiers,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **Décide** de procéder à la clôture comptable du compte « Les Tertres » à compter du 31/12/2025.
2. **Autorise** le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette clôture, notamment :
   - la régularisation des écritures comptables restantes,
   - le transfert éventuel des soldes sur le compte ou budget approprié,
   - l'archivage des pièces comptables conformément à la réglementation.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à la majorité des membres présents

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 09/12/2025

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

SAINT LAURENT SUR OUST